

Docteur Christine GINTZ
Psychiatre
6, rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE
Tel : 06 82 81 50 71

Le 25/11/2016

Au Docteur Patrick BOUET
Président de l'Ordre des Médecins

Objet : **ALERTE**

Proposition de résolution du Député FASQUELLE soumise le 8 décembre
à l'Assemblée Nationale

Monsieur et Cher Confrère,

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est dans l'urgence d'une situation que nous sommes nombreux à trouver très grave pour la médecine autant que pour la démocratie. Soutenue par une pétition qui a déjà rassemblé plus de 700 médecins en trois jours, je me permets d'attirer votre attention.

En effet, profitant de l'effervescence causée par le début de la campagne présidentielle et de la primaire de la droite et du centre, un député, Monsieur Daniel FASQUELLE, avec le soutien de 93 autres qui n'ont manifestement pas lu son texte, a obtenu que soit soumise à l'Assemblée Nationale le 8 décembre, une proposition de résolution qui parmi d'autres aberrations, demande que deviennent opposables les recommandations de la HAS de 2012 concernant l'autisme.

L'incohérence de cette demande est évidente : comment peut-on demander que devienne contraignant un texte dont on feint d'ignorer le préambule qui en définit l'esprit :

"Les recommandations de bonne pratique (RBP) sont définies dans le champ de la santé comme des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. Les RBP sont des synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné, décrites dans l'argumentaire scientifique. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans sa prise en charge du patient, qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations. "

Des 470 pages d'argumentaire des recommandations de la HAS de 2012, Monsieur FASQUELLE ne retient qu'un ligne en la falsifiant : que certaines méthodes comportementales auraient

obtenu la garantie de validité scientifique. En fait, elles ont obtenu le grade B, la preuve scientifique nécessitant le grade A.

Voici ce qu'il demande :

"Invite le Gouvernement français à prendre « des mesures immédiates pour assurer que les droits des enfants autistes, en particulier leur droit à l'éducation inclusive, soient respectés, que les recommandations de la Haute Autorité de santé de 2012 soient juridiquement contraignantes pour les professionnels qui travaillent avec des enfants autistes, et que seuls les thérapies et les programmes éducatifs qui sont conformes aux recommandations de la Haute Autorité de santé soient autorisés et remboursés » comme le Comité des droits de l'enfant de l'ONU le préconise ».

ci-joint le lien au texte intégral :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/propositions/pion4134/\(index\)/resolutions-art34-1](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/propositions/pion4134/(index)/resolutions-art34-1)

Il y a là, non seulement une subversion de la fonction de la HAS, mais également un changement de nature du métier de médecin qui devient le simple exécutant d'un protocole. Nous ne pouvons pas laisser passer une telle résolution. Si l'autisme peut sembler marginal à certains, cette mesure constituerait un précédent dangereux pour toutes les autres pathologies.

Comme en témoignent les signatures de médecins de toutes spécialités, ainsi que celle de plusieurs Professeurs de médecine, nous souhaitons que l'Ordre prenne au sérieux cette menace sur notre profession et s'oppose fermement, avant le 8 décembre, au vote de cette résolution.

ci-joint le lien à la pétition:

https://www.change.org/p/%C3%A0-tous-les-m%C3%A9decins-pour-la-libert%C3%A9-de-prescription-des-m%C3%A9decins-contre-l-instaurat-d-une-science-d-%C3%A9tat?recruiter=641180747&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

Nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à cette alerte, et vous prions de croire, Monsieur et Cher Confrère, à l'assurance de mes salutations confraternelles.

Christine Gintz

PS une diffusion de ce message de votre part nous aiderait grandement et aiderait, nous semble-t-il, la profession. Nous ne sommes pas des professionnels de la politique et n'avons pas de liste des médecins français. Ces 700 signatures ne viennent que d'une diffusion par le bouche à oreille, donc très limitée.